

<b>Zeitschrift:</b>	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
<b>Herausgeber:</b>	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
<b>Band:</b>	- (1997)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Planification de l'Ouest morgien
<b>Autor:</b>	Marchand, Bruno / Zuppinger, Urs
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-957672">https://doi.org/10.5169/seals-957672</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Planification de l'Ouest morgien:

44

► Bruno Marchand, Urs Zuppinger

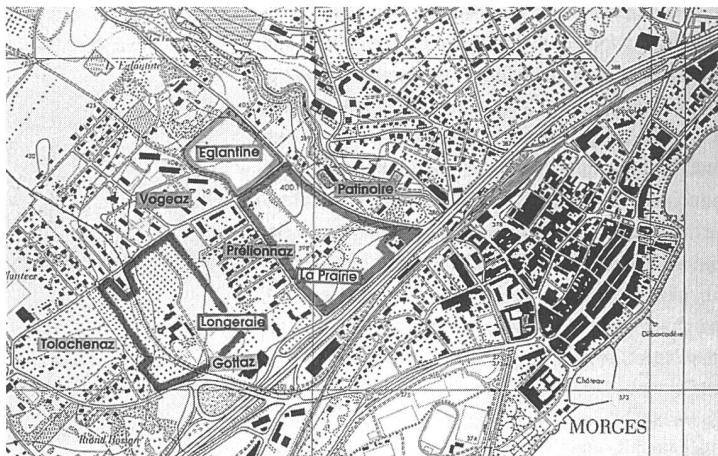


Figure 1: plan de situation du périmètre d'étude

Eine komplexe Raumkonfiguration, ein origineller Aufbau des Planungsprozesses, eine lehrreiche Erfahrung Zwischen Stadtzentrum und westlichem Autobahnanschluss gelegen, gehört "Morges ouest" zu den wirtschaftlichen Entwicklungsstützpunkten des Kantons Waadt. Um einen umstrittenen Landkauf voranzutreiben und den Stellenwert des Stützpunktes zu verbessern wurde eine Testplanung durchgeführt und anschliessend ein lokaler Richtplan erarbeitet. In kurzer Zeit konnte so ein reiches Planungsmaterial erarbeitet werden. Als schwierig und verbesserungsbedürftig erwies sich das Rollenspiel und die inhaltliche Vermittlung zwischen den eingeladenen Büros, der Expertengruppe, den politischen Instanzen und den Autoren des lokalen Richtplanes.

## Le contexte

Territoire stratégique, désigné comme un des pôles de développement économique du canton de Vaud, l'Ouest morgien est l'objet de plusieurs enjeux. En effet, la réserve importante en terrains, la présence d'équipements collectifs, touristiques et commerciaux, la proximité d'une jonction autoroutière et une bonne desserte en transports publics par bus et par la ligne de chemin de fer régional du BAM sont autant de facteurs qui confèrent à ce secteur un grand potentiel d'urbanisation (voir figure 1).

Tout projet d'aménagement urbain doit néanmoins tenir compte de la beauté paysagère fragile de ces lieux qui descendent en pente douce vers le sud et qui sont jalonnés par des maisons de campagne avec leurs dépendances rurales et des frondaisons d'arbres centenaires, qui structurent le territoire (voir illustration photographiques en fin d'article). En effet, si les atouts et les attraits sont nombreux, les difficultés s'avèrent pourtant réelles: coupure avec le centre-ville et le lac imposée par les voies CFF et l'autoroute, alternance hétérogène entre secteurs bâties et espaces disponibles, desserte problématique de certaines parties du territoire, nuisances provoquées par des voies de circulation limitrophes et les activités d'une patinoire couverte.

De plus, l'intérêt pour le site n'est pas unanimement partagé. Certaines forces politiques locales

craignent que l'attention accordée par les autorités à l'Ouest morgien se fasse au détriment du réaménagement d'un autre secteur stratégique qui, lui, est bâti et se situe au centre de l'agglomération morgienne entre la gare et la vieille ville.

La démarche qui, aujourd'hui, aboutit à la définition des conditions d'urbanisation de l'Ouest morgien, débute en 1994 par une motion du Conseil communal de Morges demandant la réactualisation des bases d'un concours d'idées pour le développement de ce territoire. Dès la fin 1995, et d'un commun accord avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, les Municipalités de Morges et de la commune avoisinante de Tolochenaz décident d'engager une réflexion sur le devenir d'un périmètre de 71 hectares s'étendant sur les deux communes et comprenant des zones bâties classées en zone à bâtir et des terrains non bâties en zone intermédiaire. Par cette investigation, la Municipalité de Morges veut convaincre son législatif communal d'accepter l'achat du domaine de la Longeraie qui occupe, au centre du périmètre d'étude, 8 ha au voisinage immédiat de la jonction d'autoroute.

## Démarche accomplie

L'importance accordée aux notions de processus, de stratégie, d'intégration des multiples acteurs dans la conduite du projet urbain ont amené la Municipalité à engager une planification-test, méthode qui, en Suisse romande, revêt un caractère encore expérimental.

Cinq bureaux - Esplanade Aménagement, GEA, Archistudio et Mestelan & Gachet de Lausanne, et Metron de Brugg- ont été invités à jouer le rôle de concepteurs. Partant d'un cahier de charges très ouvert, ces bureaux ont été appelés à se prononcer sur la vocation de ce secteur, à établir des choix variés dans l'attribution des affectations et à proposer des solutions et des règles d'aménagement souples, ayant la portée d'un plan directeur.

Le travail a été suivi par un groupe d'experts<sup>1</sup> qui, cinq mois seulement après le début des investigations, a adressé aux deux Municipalités un rap-

port de synthèse débouchant sur la proposition d'un certain nombre d'options d'aménagement. Partant de cette synthèse et de l'expérience de la planification-test, la Direction des travaux de la commune de Morges a élaboré, avec le soutien d'un bureau d'urbanisme extérieur<sup>2</sup>, un "plan directeur localisé" dont la procédure d'adoption sera prochainement engagée et qui sera soumis au Conseil communal au moment de la décision quant à l'achat des terrains de la Longeraie. A Tolochenaz l'apport de la planification-test a été intégré au plan directeur communal en voie d'élaboration.<sup>3</sup>

#### **Particularités de la phase de travail de la "planification-test"**

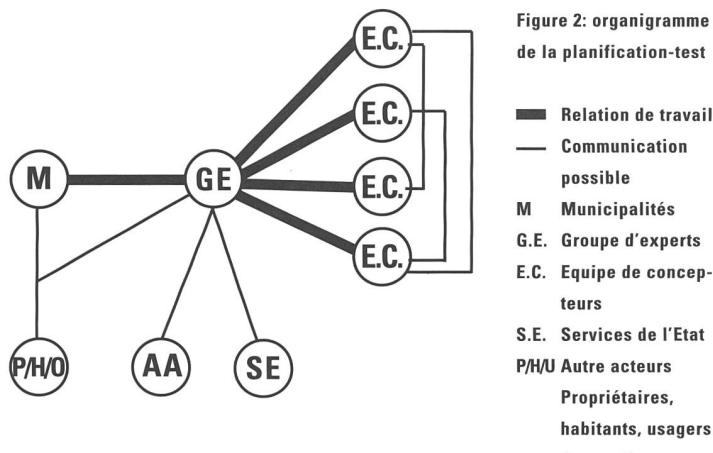
La démarche adoptée se distingue de la méthode du concours par le fait qu'elle repose sur un dialogue continu entre les équipes de concepteurs, le groupe d'experts et d'autres acteurs impliqués par le projet, comme les Municipalités, les services de l'Etat, etc (voir figure 2). L'anonymat n'est pas requis pour les bureaux invités, qui ne sont pas non plus mis en situation de concurrence. Les équipes sont plutôt invitées à instaurer des échanges et des collaborations actives entre elles, à développer leurs concepts jusqu'au bout et à contribuer ainsi à tester une pluralité de solutions possibles. Leur travail met à l'épreuve le site, comme le ferait une étude de sensibilité. Pour sa part, le groupe d'experts est chargé d'animer le processus, d'évaluer les résultats en cours d'étude, de soumettre ses évaluations aux Municipalités et d'élaborer une proposition finale. Son rôle évolue ainsi au cours du déroulement de la planification-test. Après avoir occupé une position de critique et d'animateur du processus, il assume vers la fin un rôle de concepteur en s'inspirant du travail des concepteurs sans être obligé de s'y soumettre.

Après approbation de ces options par les deux Municipalités et suite à une présentation publique de la démarche aux citoyens intéressés, l'élaboration du plan directeur localisé s'est attaché à reprendre l'étude de tous les secteurs en tenant compte des réalités foncières, techniques, économiques et écologiques significatives.

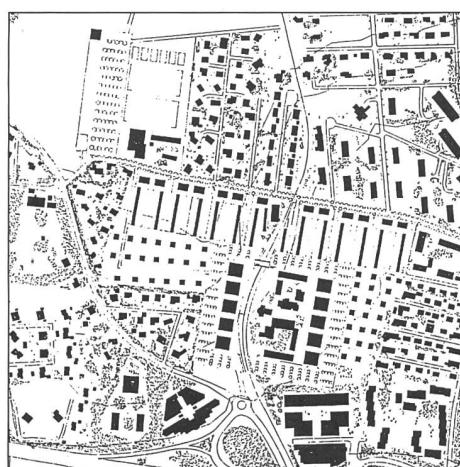
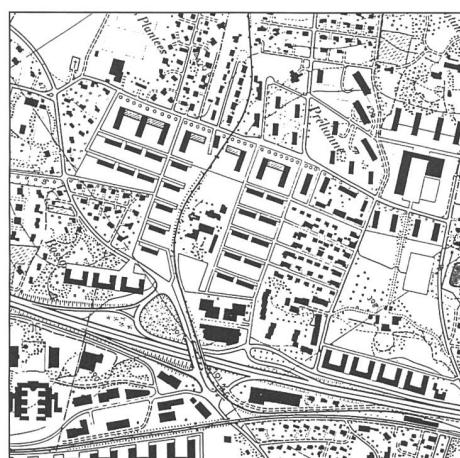
#### **Compositions urbaines et patchwork**

Les enseignements que l'on peut tirer de l'expérience concernent d'abord le contenu des propositions élaborées. Celles-ci reflètent en effet deux méthodes d'approche du projet urbain clairement distinctes:

- d'une part, *la recherche d'une composition urbaine et territoriale*<sup>4</sup> à travers la lecture de l'histoire de ces lieux et des logiques de formation et de transformation de leurs composantes majeures, naturelles et construites. Les deux bureaux qui ont adopté cette démarche analytique, Archistudio et Mestelan & Gachet, insi-



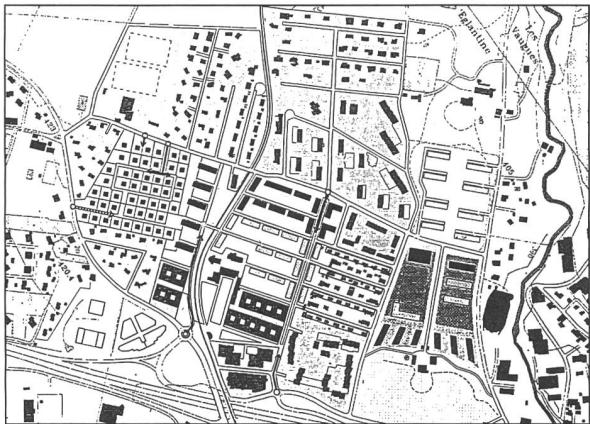
45



stent conjointement sur l'importance de la définition de la forme de l'espace public en raison de son rôle déterminant dans les processus de construction et d'organisation de la vie sociale. Partant de cette approche de fond, leurs interprétations respectives des données du site débouchent sur des projets urbains fort différents (voir figures 3,4).

- d'autre part, *une démarche fragmentée, par apports*, qui met en valeur les différentes réalités physiques et sociales des lieux et les renforce dans leur propre identité, sans craindre d'aboutir à un résultat final proche d'un patchwork urbain. C'est notamment le fait du bureau Metron

► Urs Zuppinger, Urbaniste FUS, Urbaplan, Lausanne  
 ► Bruno Marchand, architecte, service de l'aménagement du territoire du Canton de Vaud



**Figure 5: proposition du bureau Metron**

qui préconise le développement du périmètre d'étude à partir de l'observation et du prolongement des formes de quartier existantes tout en accordant aux nouvelles configurations bâties un grand potentiel d'adaptation aux changements (voir figure 5).

Ces deux approches représentent "deux formes de raisonnement, deux états d'esprit très différents: d'un côté, la ville considérée avant tout comme un ensemble de formes, de lieux, d'espaces physiquement déterminés, qui constitue un support capable de s'adapter à des pratiques parfois imprévisibles; de l'autre, la ville considérée comme un corpus d'usages ou programme social, qui appelle des formes et des organisations spécialisées".<sup>5</sup>

Partant d'une appréciation de l'état des lieux et de l'acceptabilité politique des solutions sur le plan local, et prenant en compte la nécessité d'assurer une certaine souplesse de gestion dans le temps, le groupe d'experts a tendu, dans sa synthèse, vers la deuxième approche.

Les résultats des enseignements que le groupe d'experts a tiré de la planification-test se sont limités à la proposition d'un certain nombre d'éléments-clef de la planification à mettre en place, exprimés sous la forme de schémas rudimentaires (exemples, voir figures 6,7).

Le plan directeur localisé qui a été élaboré sur la base de ces "matériaux" se signale par le fait qu'il

**Figure 6: éléments structurants du paysage**

La rupture topographique

au droit

#### **Des couloirs de verdure**

10

#### **La coupure de l'autor-**

oute et

**Figure 7: pôles de développement économique**

•

## REFERENCES

### **Une zone d'**

abords

## Longerale

卷之三

## **Des entreprises de haut standing au Sud du domaine de la Prairie**

respecte l'option "patchwork" du groupe d'experts, tout en définissant pour les deux grands secteurs non-bâti (Longeraie à l'ouest, Prairie et Eglantine à l'est) les règles essentielles d'une composition urbaine et territoriale (voir figure 8).

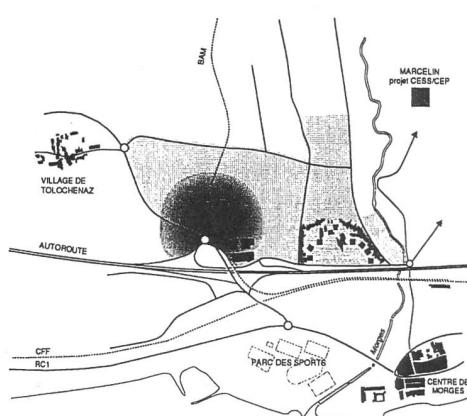
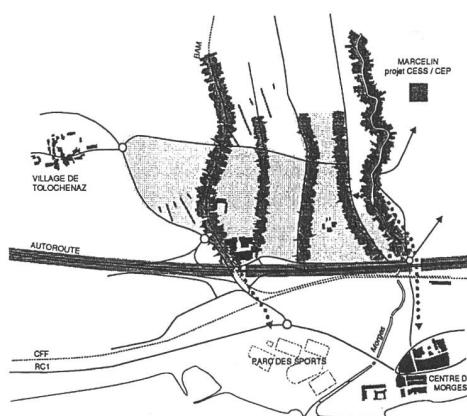
## Quelques enseignements méthodologiques

L'expérience semble démontrer que la démarche choisie comporte des avantages par rapport aux techniques plus traditionnelles des concours et des mandats d'aménagement lorsque l'on est amené à aborder des problèmes d'urbanisme complexes se signalant par une faible prédestination programmatique, ne pouvant être circonscrits que par des approches successives, potentiellement conflictuels et se situant à cheval entre la technique et la politique.

Elle a permis de générer en peu de temps un contenu riche en propositions et possibilités d'évaluation.

Elle a cependant aussi révélé un certain nombre de problèmes dont il faudra tenir compte, en cas de renouvellement d'une expérience analogue:

- Les concepteurs ont estimé que les volontés politiques ne leur ont pas été transmises avec la clarté nécessaire. Faut-il en tirer des conclusions en ce qui concerne la composition du groupe d'experts et augmenter la proportion des politiciens par rapport aux techniciens? - Il est en tout cas indispensable, dans ce genre d'exercice, d'accorder le temps nécessaire et une attention soutenue à l'implication des politiciens et à la transmission de leurs avis aux concepteurs.
  - La liberté que le groupe d'experts a prise dans sa synthèse et le caractère sommaire des recommandations qu'il a transmises aux Municipalités ont été mal vécus par les concepteurs. Ils n'ont pas admis que l'évaluation du groupe d'experts ait attribué un poids prépondérant aux critères de faisabilité et de choix politiques et que la réflexion approfondie qu'ils avaient menée sur la forme urbaine et les espaces pu-



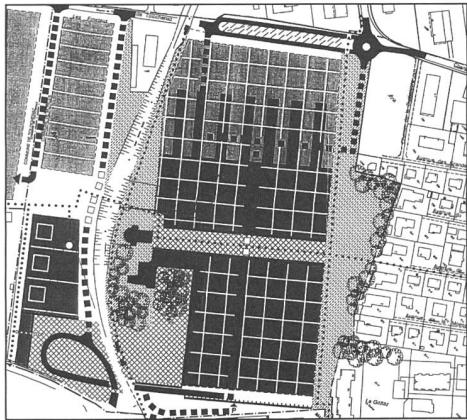
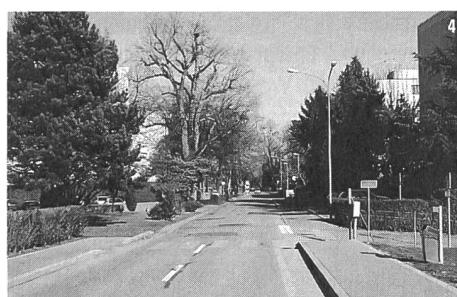


Figure 8: extrait du plan directeur localisé (domaine de la Longeraie)



#### Illustrations photographiques

1: Domaine de la Longeraie, vue sur le centre  
2: Domaine de la Longeraie, vue sur une zone bâtie avoisinante

3: Domaine de la Longeraie, vue sur les Alpes  
4: A l'intérieur d'une zone bâtie

5: Domaine de l'Eglantine  
6: Domaine de la Prairie

<sup>1</sup> Le groupe d'experts a été constitué de MM. Pellegrino et Heldstab, respectivement municipal et chef de service de la Direction de l'urbanisme de la Commune de Morges, M. Rulence, municipal de la Commune de Tolochenaz, MM. Marchand et Bauer, du Service de l'Aménagement du Territoire du canton de Vaud, ainsi que de MM. Zuppinger et Ortis, urbanistes et M. Lennoir, ingénieur de la circulation, spécialistes extérieurs.

<sup>2</sup> Bureau Urbaplan, Lausanne.

<sup>3</sup> Par le bureau Ortis, Genève.

<sup>4</sup> "La composition urbaine donne un ordre formel à la ville, elle fait qu'un objet urbain a une forme maîtrisée et appréhendable, qui n'est pas due à un phénomène aléatoire". Pierre Pinon, *Composition urbaine, I - Repères*. Les Editions du STU, Paris, 1992, p. 15,

<sup>5</sup> Pierre Belli-Riz, "L'espace public. Synthèse et compléments" in *La fabrication des villes*, sous la direction de Xavier Malverti et Aleth Picard, avec la collaboration de Pierre Belli-Riz, G. E. V. R., École d'Architecture de Grenoble, École d'Architecture de Normandie, 1995, p. 160.